



## *energie citoyenne* *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Communauté de Communes POL](#)
  - [Commissions municipales 2020-2026](#)
  - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
  - [Notre programme](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Nos réunions publiques](#)
  - [Nos tracts et affiches](#)
  - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## [Réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2022](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 15 juillet 2022



Le mardi 12 juillet 2022 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal non prévue pour régulariser des dossiers avant l'été. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

*(Note du rédacteur : étant absent au conseil, le compte rendu se base sur ce qui m'a été rapporté.)*

Yoann Balestrat était absent, représenté par Anne-Sophie Chazelle.

Laurence Chazelas était absente, représentée par Thierry Granet.

Lucien Coindeau était absent, représenté par Laure Mura.

Frédéric Dauvergne était absent, représenté par Didier Roy.

Aurabelle Pesqué était absente, représentée par Bernadette Desroches.

Jean-Sébastien Piel était absent, représenté par Nathalie Tarnaud.

Julia Sebbah était absente, représentée par Éliane Croci.

Christelle Simonneau était absente, représentée par Alex Gerbaud.

Clémence Pique, Esther Rasoa Fenosoa et Stéphanie Tricard étaient absentes, excusées.

*(Note du rédacteur : la liste des absents et représentés a été mise à jour le 12/09/2022)*

- [Cession de parcelle communale à Madame AUJAUD Solange – Parcelles AL-87 – 7 impasse Macé](#)
  - [Tableau des emplois au 1er Août 2022](#)
  - [Décisions du Maire](#)
  - [Questions Diverses](#)
- 

Début de la séance à 18h00.

Le PV de la séance du 22 juin est en ligne sur le [site de la Mairie](#) .  
N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails ( [Réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2022](#) ).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, les PVs sont adoptés à l'unanimité.

### **Cession de parcelle communale à Madame AUJAUD Solange – Parcelles AL-87 – 7 impasse Macé**

Il est proposé au conseil de céder la parcelle AL-87 sise 7 impasse Macé à Saint-Junien (propriété de la commune suite au legs de M. Camille Desbordes) à Madame AUJAUD Solange pour le prix de 140 000 euros. La valeur fixée par l'avis des domaines en date du 4 Avril 2022 étant de 123 000 euros.

Les détails dans la délibération ci-dessous :

[CM-20220712-1](#)

Et l'avis domanial : [Avis domaine](#)

Le Maire précise que cette vente est la raison pour laquelle ce conseil non prévu se déroule puisque l'acheteur se retrouve sans logement, son précédent logement ayant été vendu.

Thierry Granet prend la parole pour rappeler que l'on a pu vendre cette maison grâce à la générosité de Camille Desbordes qui avait légué cette maison à la commune après son décès et pour rendre hommage à cet homme qui a tant fait pour la commune.

Voté à l'unanimité.

Anne-Sophie Chazelle, après le vote, prend la parole pour poser une question liée à cette délibération, mais sur un thème plus large. Elle demande s'il serait possible de diffuser (sur le site de la mairie,

facebook, ou autre) les annonces de mises en vente des biens communaux, pour que l'ensemble de la population soit au courant de ces mises en vente avant leur vente. Elle précise que cela se fait dans d'autres villes.

Le Maire répond que cela pourrait se faire, mais qu'il se demande comment le choix pourrait être fait s'il y avait plusieurs personnes intéressées par le même bien, et qu'il pense que c'est moins attaquable si cela passe par un notaire ou une agence comme actuellement. Anne-Sophie indique que l'un n'empêche pas l'autre, et que l'information de la vente n'implique pas forcément la gestion de la vente.

Le Maire indique que de toute façon, quand c'est vendu par une agence, les Saint-Juniauds le savent forcément puisque l'agence en fait la publicité. Anne-Sophie précise qu'il n'est pas possible de savoir ce qui est mis en vente par la municipalité à moins de faire le tour de toutes les agences et tous les cabinets notariaux... Pierre Allard précise qu'ils vérifieront s'ils ont le droit de le faire...

*(Note du rédacteur : d'autres villes de la CCPOL le font en publiant les annonces sur leur site internet en planifiant même des créneaux pour les visites...)*

## **Tableau des emplois au 1er Août 2022**

Il est proposé de valider le tableau des emplois ci-dessous :

[CM-20220712-2](#)

Voté à l'unanimité.

## **Décisions du Maire**

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

[Décisions-20220712](#)

Ajout du 16/07/2022, la suite des décisions : [Décisions-20220712-Suite](#)

## **Questions Diverses**

Pas de question cette fois ci.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 18h15.

---



## *energie citoyenne* *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Communauté de Communes POL](#)
  - [Commissions municipales 2020-2026](#)
  - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
  - [Notre programme](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Nos réunions publiques](#)
  - [Nos tracts et affiches](#)
  - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## [Manger local et de saison : pourquoi et comment ?](#)

écrit par Anne-Sophie Chazelle | 15 juillet 2022



Privilégier une alimentation provenant de notre environnement proche (de notre commune, département ou région), on en parle de plus en plus. Mais quel en est l'intérêt ?

### **Pour le consommateur :**

– Plus les fruits et légumes sont frais, récoltés depuis peu, meilleures seront leurs qualités nutritives et gustatives : des aliments venant de loin, passant des jours entiers dans des conteneurs ou des camions perdent ainsi l'essentiel de leurs qualités ;

– Savoir ce que l'on mange : en achetant directement au producteur, on peut connaître les conditions d'élevage (prenant en compte le bien-être animal par exemple) ou de maraîchage, et la question de la traçabilité n'est de fait plus un problème. Par la même occasion, on crée du lien social en rencontrant des producteurs vivant à côté de chez nous ;

– Ce peut être l'occasion de découvrir des variétés anciennes remises au goût du jour, ou des spécialités de la région où l'on se trouve.

### **Pour l'économie locale :**

– En achetant « local », on soutient le développement de l'emploi sur notre lieu de vie, on valorise les métiers et les savoir-faire agricoles tout en renforçant notre souveraineté alimentaire, et on réduit en partie notre exposition à l'instabilité des prix (voir l'exemple emblématique du pain de la Ferme des Sailles, au Vigen : [lien ici](#)) ;

- La consommation de produits locaux permet de préserver et garantir la richesse de nos terroirs, issue de notre histoire ;
- Le gaspillage alimentaire est évité : fruits et légumes hors calibres ou dits « moches » – qualifiés ainsi parce qu'ils ne correspondent pas à l'image stéréotypée que le consumérisme nous inculque – sont valorisés à juste titre alors qu'ils sont tout simplement inconcevables pour la grande distribution.

### **Pour la protection de l'environnement :**

- Avec peu de transports grâce aux circuits courts ou de proximité, mais aussi en mangeant « de saison » (par exemple pour ne pas chauffer des serres en plein hiver !), la dépense énergétique est moindre et le bilan carbone amélioré : la pollution est donc réduite ;
- Le suremballage nécessaire au transport long est évité ;
- Si, en plus, on consomme des aliments issus d'une agriculture biologique (labellisée ou non), alors on participe à la protection et à la préservation de nos écosystèmes.

### **Comment faire ?**

- Faire ses courses au marché : il existe plusieurs marchés réguliers dans notre communauté de commune, permettant d'y rencontrer de nombreux producteurs. Les commerçants non producteurs indiquent quant à eux assez souvent l'origine des produits vendus et il est possible de le leur demander ☐
- Les commerces de proximité (épiceries, boucheries, poissonneries...) limitent également le nombre d'intermédiaires et sont à même de nous informer ;
- Acheter directement à la ferme ou chez les producteurs de notre communauté de communes : voir le guide des producteurs ([lien ici](#)), disponible sur le site de la mairie de Javerdat... mais introuvable sur les pages internet de la POL et des autres communes ;

La chambre d'agriculture publie également la brochure [« Mangez vivez fermier – Haute-Vienne- édition 2022 » disponible à l'office du tourisme ou en ligne \(version 2021\)](#)

- Recourir aux points de vente collectifs ou aux ventes de paniers. Quelques adresses :

à [www.tourisme-hautevienne.com/decouvrir/gastronomie](http://www.tourisme-hautevienne.com/decouvrir/gastronomie)

à [www.fraisetlocal.fr](http://www.fraisetlocal.fr)

à [www.pensezlocal16.fr](http://www.pensezlocal16.fr)

– Enfin, les supermarchés ont généralement des espaces dédiés au local et proposent parfois des produits faisant l'objet de partenariats avec des producteurs locaux.

Manger local, ça n'a que du bon. Régalez-vous !

---



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Communauté de Communes POL](#)
  - [Commissions municipales 2020-2026](#)
  - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
  - [Notre programme](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Nos réunions publiques](#)
  - [Nos tracts et affiches](#)
  - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

# [Au cimetière de Saint-Junien, on enterre aussi le béton !](#)

écrit par Frank Bernard | 15 juillet 2022



La municipalité a récemment fait regoudronner les allées du cimetière, une opération que nous avons critiquée (voir notre tribune dans [Le P'tit Bonjour n°218 – mai 2022](#)) car elle va à l'encontre des préoccupations environnementales qui nous menacent : pour lutter contre le réchauffement climatique et ses effets, il faut désormais préserver au maximum les sols en arrêtant de les imperméabiliser par du béton ou du goudron.

Encore pouvait-on croire que les étroites bandes de terre ménagées le long des allées bitumées ne seraient pas tout à fait inutiles. Les forts orages qui ont frappé Saint-Junien le 22 juin ont montré le contraire ! Le ruissellement des eaux a en effet emporté sur des dizaines de mètres le mélange terre-pierres, révélant qu'il avait été simplement posé sur l'ancien caniveau en ciment. On nous a fait croire qu'il s'agissait d'espaces favorables à l'infiltration des eaux alors qu'il s'agissait d'un simple camouflage du béton. Pas très honnête et logiquement sanctionné par la nature elle-même qui a dévoilé la supercherie. L'ancien caniveau a joué le rôle de glissière pour le déblaiement de la terre. Tout est à refaire... et tout a été refait à l'identique... En

attendant le prochain orage !

Certains diront qu'on est en présence d'orages exceptionnels... Mais avec l'évolution rapide du climat, ces événements extrêmes vont devenir plus fréquents car c'est justement l'action humaine (pollution, artificialisation...) qui en est à l'origine. Les conséquences se font sentir à Saint-Junien comme ailleurs ; lors des orages de juin, outre le cimetière, plusieurs rues de la partie est de la ville ont été victimes du débordement des canalisations. Celles-ci, malgré leur taille, ont été insuffisantes pour évacuer les eaux de ruissellement dévalant du nord de l'agglomération, c'est à dire de cet espace autrefois rural qui depuis vingt ans a été colonisé par les zones commerciales et industrielles, les lotissements, la voirie et les parkings qui vont avec. Une urbanisation mal contrôlée dont on paye déjà les excès.

Certes les discours ont changé ici aussi et on nous parle « d'intégrer les impératifs de développement durable » (magazine de la POL, [Avec Vous n°15 – avril 2022](#)). Il est temps de passer aux actes.

- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 29 janvier 2026](#)

## Archives

Archives  ▼

## Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 🔍

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)